

## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 16 avril 2025

### TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à **50000 € : 10 % TTC** du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de **5000 € TTC**.
- Pour un prix de vente compris entre **50000 € et 99999 € : 8 % TTC** du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre **100000 € et 199999 € : 7 % TTC** du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre **200000 € et 299999 € : 6 % TTC** du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à **300000 € : 5 % TTC** du prix de vente.

**Principe du non-cumul** : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.**

**Avis de valeur** : 160 € TTC.

*Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.*

Société COSTABAMA , SARL au capital de 1000 € - Siège social : Résidence Le Châtelet, Place de la Gare, 40130 CAPBRETON - RCS DAX n° 948852983 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI4002202300000006 délivrée par CCI des Landes

Garant : SMA SA , 8 Rue Louis Armand CS71201 - 75738 PARIS CEDEX 15